



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 636

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

***Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'amélioration ou la réfection de chaussées, la construction ou le prolongement de trottoirs, pistes cyclables ou sentiers polyvalents et une dépense et un emprunt d'un montant de 2 550 000 \$ à ces fins***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 novembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Giard', with a long horizontal flourish extending to the right.

M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat